

Image not found or type unknown



## usage commercial du nom d'un établissement public

Par **university**, le 13/11/2009 à 14:35

Bonjour,

Nous sommes une association étudiante. Nous souhaiterions réaliser des tee-shirts originaux et mettre sur une partie ce tee-shirt le nom de notre établissement.

Nous ne souhaitons pas reprendre le logo de l'établissement mais juste écrire son nom.

Pouvons-nous réaliser ce tee-shirt sans l'autorisation de l'établissement ?

Merci pour vos réponses,